

## Conditions tarifaires des visites de classement de meublés du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017

Le tarif d'une visite de classement de meublé est établi à 180 € HT, soit 216 € TTC par meublé, pour un propriétaire ayant 1 ou 2 meublés à classer.

Un tarif dégressif sera appliqué selon deux modalités différentes non cumulables.

- **Pour un propriétaire qui a 3 meublés minimum à faire classer le même jour** le tarif appliqué sera le suivant : le 1<sup>er</sup> meublé sera facturé au tarif plein et le deuxième, le troisième et les suivants bénéficieront de 10% de réduction (cf simulation ci-dessous).

Nombre de meublés à visiter	Tarif HT	Tarif TTC	Total TTC
1er meublé	180.00 €	216.00 €	216.00 €
2ème meublé	162.00 €	194.40 €	410.40 €
3ème meublé	162.00 €	194.40 €	604.80 €
4ème meublé	162.00 €	194.40 €	799.20 €
5ème meublé	162.00 €	194.40 €	993.60 €
6ème meublé	162.00 €	194.40 €	1 188.00 €

- **Pour un propriétaire ayant 6 meublés à faire classer le même jour dans le même bâtiment**, 5 visites seront facturées au tarif plein, la 6<sup>ème</sup> visite sera gratuite (cf simulation ci-dessous).

Nombre de meublés à visiter	Tarif HT	Tarif TTC	Total TTC
1er meublé	180.00 €	216.00 €	216.00 €
2ème meublé	180.00 €	216.00 €	432.00 €
3ème meublé	180.00 €	216.00 €	648.00 €
4ème meublé	180.00 €	216.00 €	864.00 €
5ème meublé	180.00 €	216.00 €	1 080.00 €
6ème meublé	Gratuit	Gratuit	1 080.00 €

Fait à Mont de Marsan le 14 Décembre 2016

Sandy CAUSSE  
Directrice



COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME DES LANDES

4 avenue Aristide Briand - BP 407 - 40012 MONT-DE-MARSAN cedex  
Tél : 05 58 06 89 89 - e-mail : [contact@cdt40.com](mailto:contact@cdt40.com) - [www.tourismelandes.com](http://www.tourismelandes.com)

Organisme agréé pour effectuer les visites de classement des meublés de tourisme